



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 15 septembre 2022

#### DATE DE CONVOCATION

09 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Afiché le



ID : 021-200000925-20220915-22\_09\_15\_14-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **quinze septembre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir de M. Guy MORELLE](#)), Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de M. Martial MATHIRON](#)), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Michel CLEMENT ([suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU](#)), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN ([suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND](#)), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Claude VERDREAU.

#### Étaient excusés :

M. Guy MORELLE ([pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS ([supplée par M. Michel CLEMENT](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Martial PARIZOT ([suppléé par Mme Bernadette BERGER](#)), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND ([suppléé par M. Patrice LIEBELIN](#)), M. Jérôme THEVENEAU ([pouvoir à M. Olivier GAUTHRON](#)).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

15/09/2022/14

#### NOMBRE DES MEMBRES

EN EXERCICE : 36

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 34

**Objet : Versement d'un fonds de concours à la commune de TART pour l'achat d'une « armoire froide »**

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

**Vu**, la délibération du conseil municipal de la commune de TART en date du 29 août 2022, sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour le financement de l'achat d'une « armoire froide ».

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que « l'armoire froide » de la salle des fêtes de TART, équipement essentiel pour le fonctionnement du service Enfance-Jeunesse au titre de la restauration, étant très usagé, a été diagnostiqué « irréparable » à la suite d'une panne.

Le montant de cette acquisition établi sur la base d'un devis s'élève à 2 000 € (Deux mille euros) H.T.

Il est rappelé que le fonds de concours voté par le Conseil Communautaire ne peut excéder 50 % du montant hors taxes de la dépense, hors subvention éventuelle.

Il est ainsi proposé de prendre en charge 50% du coût H.T. de ces travaux dans le cadre d'un fonds de concours soit 1 000,00 € (mille euros).

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission réunie le 06 septembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de l'octroi d'un fonds de concours à la commune de TART pour l'achat une armoire froide d'une valeur de 2 000,00 € (Deux mille euros) H.T. à hauteur de 50 % du montant hors taxes de la dépense, hors subvention, soit 1 000,00 € (mille euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 19 septembre 2022



**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER